

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 32

**chargée de l'examen de la : Prise en considération du postulat de M. Samson YEMANE, « Police : renforcer et valoriser les compétences transculturelles »**

---

Présidence :	Mme Coralie DUMOULIN (PLR)
Membres présents :	M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Samson YEMANE (soc.) ; Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.) ; Mme Audrey PETOUD (soc.) ; Mme Virginie KYRIAKOPOULOS (Les Verts) ; Mme Maurane VOUGA (Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (rempl. Mme Kovaliv, EàG).
Membres excusés :	M. Elouan INDERMÜHLE (UDC) ; Mme Joëlle RACINE (soc.) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib.).
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Economie ; accompagné de : Adj. Chef Lionel IMHOF, chargé de communication, cellule communication DIAM, corps de police.
Notes de séances	Mme Caroline LEMERY

---

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 15 janvier 2024

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h10

---

Le postulant commence par expliquer la motivation derrière sa proposition. Il souligne que la ville de Lausanne est caractérisée par une grande diversité, avec de nombreuses nationalités présentes. Il note que bien que la police de la ville ait déjà une formation en compétences transculturelles, cette formation n'est actuellement obligatoire que pour la police de proximité. Il propose d'élargir ces formations à l'ensemble du corps de police, afin de faciliter les interactions entre la police et les différentes communautés présentes dans la ville.

Plusieurs membres de la commission ont exprimé leur point de vue sur le postulat. Certains soulignent l'importance de ces formations pour la police – notant que la formation continue est essentielle pour fournir un travail correct et adapté à toutes les situations, tandis que d'autres posent des questions sur la mise en œuvre de ces formations et sur leur nécessité.

Un membre de la commission suggère que le postulat pourrait "enfoncer une porte ouverte" et demande des précisions sur ce qui est déjà fait en matière de formation transculturelle. Il demande également des précisions sur ce que signifie "l'ensemble du corps de police" dans le contexte du postulat, soulignant que la formation de plusieurs centaines de personnes pourrait s'avérer difficile.

# Conseil communal de Lausanne

---

Le postulant répond aux préoccupations soulevées, expliquant que toute interaction entre un policier et une personne justifie la nécessité d'une formation en compétences transculturelles. Il souligne également que la formation en compétences transculturelles est actuellement très peu développée dans les formations obligatoires pour la police.

Un autre membre de la commission demande des précisions sur la mise en œuvre de ces formations et suggère que si elles étaient rendues obligatoires, il serait important que les responsables de chaque division comprennent pourquoi une telle formation est essentielle. Il souligne également que la formation continue est importante dans tous les métiers et que la police, en raison de ses compétences particulières et de sa légitimité à exercer une forme de violence, devrait être soumise à des exigences élevées en matière de formation.

Un autre membre de la commission demande des précisions sur le taux de participation à ces formations.

En réponse, Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et Économie explique que certaines formations sont déjà obligatoires pour la police, comme celle sur la déontologie éthique. Monsieur l'adjudant chef complète en expliquant qu'il y a deux types de formations pour la police. À l'Académie, il y a des formations de base, y compris une journée de huit heures consacrée à la migration et aux compétences transculturelles. Une fois que les policiers sont affectés à leur corps de police, ils ont la possibilité, lors de leur deuxième année de stage, de suivre une journée de formation plus approfondie sur ces mêmes sujets. En outre, les policiers des différentes divisions, comme celle de la proximité, peuvent s'inscrire à ces cours sur une base volontaire. Il estime que cette formation touche entre 30 et 35 policiers par an.

Un membre de la commission propose d'intégrer des éléments de diversité culturelle dans le cours existant sur la déontologie éthique. Un autre membre approuve l'idée, mais souligne que l'ajout d'un point sur les compétences transculturelles à un cours existant ne consacre pas suffisamment de temps à ce sujet crucial. Il suggère de rendre la formation existante sur les compétences transculturelles, actuellement optionnelle, accessible à tous. La majorité des membres estiment qu'il revient à la municipalité de concevoir une formation adéquate.

---

## Conclusion(s) de la commission :

**Vote** : prise en considération du postulat de M. Samson Yemane « Police : renforcer et valoriser les compétences transculturelles » : **7 oui**      **1 non**      **2 abstentions**

---

Lausanne, le 3 septembre 2024



Le rapporteur/la rapportrice :  
(signé) *Coralie Dumoulin*